

**osce**

Manuel des meilleures pratiques relatives  
aux armes légères et de petit calibre

# Guide des meilleures pratiques concernant les armes légères et de petit calibre dans le cadre des processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR)



FSC.GAL/79/03/Rev.1/Corr.1

1er octobre 2003

Distr. : RESTREINTE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

© 2003. The Organization for Security and Co-operation in Europe asserts its copyright in the entirety of this work and its formatting. Reproduction of this work (or sections thereof) in limited quantities for the purposes of study or research is permitted. All other requests should be directed to:

FSC Support Unit, Conflict Prevention Centre, OSCE Secretariat  
Kärntnerring 5-7, A-1010, Vienna, Austria

# TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	2
1.	Objectif	2
2.	Référence générale	3
II.	PRESENTATION GENERALE DU PROCESSUS DE DDR	4
1.	Définitions et fonctions	4
2.	Principales étapes des programmes de DDR	5
3.	A partir de quand commencent le désarmement, la démobilisation et la réinsertion ?	6
III.	LES ALPC DANS LE CADRE DU DESARMEMENT, DE LA DEMOBILISATION ET DE LA REINSERTION	7
1.	Objectif	7
2.	Groupes cibles	7
3.	Processus de désarmement	7
3.1	<i>Recensement des armes</i>	8
3.2	<i>Collecte des armes</i>	8
3.3	<i>Stockage des armes</i>	8
3.4	<i>Destruction des armes</i>	8
3.5	<i>Redistribution des armes</i>	8
3.6	<i>Retrait des armes de la société civile</i>	8
3.7	<i>Remise volontaire des armes</i>	11
3.8	<i>Programmes d'incitation</i>	11
3.9	<i>Enregistrement des armes</i>	12
IV.	FORMATION EN MATIERE DE DESARMEMENT, DE DEMOBILISATION ET DE REINSERTION	13
V.	EVALUATION	14
VI.	CONCLUSION	15

# I. Introduction

Depuis les années 90, la communauté internationale a largement reconnu l'intérêt des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Les programmes de réinsertion, qui suivent généralement la démobilisation des forces armées régulières et irrégulières ainsi que des civils armés, sont considérés à l'heure actuelle comme une étape essentielle du processus de développement et sont souvent exécutés en parallèle ou comme préalable aux programmes de reconstruction et de secours d'urgence après un conflit. Des programmes spéciaux ont été conçus en vue de la réinsertion des ex-soldats, guérilleros et membres d'autres groupes armés afin d'aider ces anciens combattants à saisir de nouvelles chances pour leur avenir en qualité de civils.

L'importance du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion dans les efforts visant à lutter contre la disponibilité de grandes quantités d'armes légères et de petit calibre (ALPC) illicites, pendant et après des situations de crise, a également été reconnue, tant par les Nations Unies que dans d'autres enceintes. Le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects fait référence aux processus de DDR, tandis que le Conseil de sécurité des Nations Unies prévoit souvent des programmes de DDR en tant qu'éléments indispensables des missions de maintien de la paix.

Dans le document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, les mesures de DDR sont considérées comme indispensables pour le relèvement après un conflit. Bien qu'un petit nombre seulement d'Etats participants de l'OSCE aient fait l'expérience d'un processus complet de DDR sur leur propre territoire, leur personnel militaire ou leurs coopérants au développement peuvent avoir assisté à des activités de ce type lors d'une mission à l'étranger. En outre, de nombreux Etats voient dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion un instrument important et efficace pour aider les pays touchés par un conflit à retrouver une paix durable. Il importe donc de familiariser le futur personnel militaire et civil aux différents éléments à prendre en considération.

## 1. Objectif

L'objectif du présent chapitre est de présenter des normes générales applicables aux processus de DDR, y compris les principales étapes qui doivent être planifiées et exécutées soigneusement afin d'atteindre le résultat souhaité, à savoir une paix et un développement durables dans une société ravagée par la guerre. Le présent Guide porte sur le désarmement et la maîtrise des ALPC dans le cadre du processus de DDR.

Ce processus implique, en tout premier lieu, les anciens combattants. Les civils et d'autres groupes pourraient également être inclus dans ce processus à un stade ultérieur, dans le cadre d'une perspective plus large, où la société tout entière a besoin d'être reconstruite et réorganisée. Dans le présent document, les ALPC sont définies conformément au Document de l'OSCE.

## 2. Référence générale

Le présent chapitre a été rédigé en se basant sur un manuel sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, que publieront bientôt le Centre Lester B. Pearson pour le maintien de la paix (Canada), la Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) (Allemagne), Nodefic (Norvège) et le Collège suédois de la défense nationale. Ce manuel, qui sera utilisé dans le cadre de la formation du personnel participant à différents types de processus de DDR, est le fruit de l'expérience acquise par les auteurs, qui sont des spécialistes tant militaires que civils.

## II. Présentation générale du processus de DDR

### 1. Définitions et fonctions

Le **désarmement** est un processus visant à recueillir, à maîtriser et à éliminer les armes dans le cadre du processus de paix après un conflit, qui peut inclure le stockage des armes dans un endroit sûr et leur destruction éventuelle. Le désarmement est indispensable en tant que mesure de renforcement de la confiance visant à accroître la stabilité dans un climat tendu et incertain, climat dans lequel les participants et la population en général peuvent être anxieux et inquiets. Le désarmement a également un impact considérable sur le développement social et économique par le détournement du minimum des ressources humaines et économiques vers les ALPC. Le processus de désarmement doit donc être conçu en tenant compte de l'état psychologique des participants et il devrait inclure des clauses applicables aux forces armées permanentes, aux groupes de gérilleros, aux forces paramilitaires ou aux milices, ainsi qu'aux civils. Dans le même temps, le succès du désarmement et de la démobilisation dépend d'un environnement sûr et stable. Des mesures visant à créer un tel environnement constituent donc un préalable important à tout programme de collecte des armes.

La **démobilisation** peut être considérée comme l'inverse de la mobilisation de combattants dans un groupe armé. Au sens militaire, la démobilisation sert à dissoudre une unité armée, à réduire le nombre de combattants dans un groupe armé ou à con-

stituer une nouvelle force armée, régulière ou non. Les objectifs techniques des activités de démobilisation et de désarmement consistent généralement à améliorer la qualité et à accroître l'efficacité des forces armées. La démobilisation contribue à réduire le coût des forces armées permanentes. Elle permet de moderniser les forces qui n'ont pas été démobilisées et de les payer régulièrement grâce aux économies réalisées en personnel. La démobilisation fournit également l'occasion de restructurer les forces armées afin de les rendre plus efficaces.

Des circonstances différentes créent des motifs différents de démobilisation et requièrent par conséquent des solutions différentes. Dans certains pays, une paix durable n'est possible que si d'anciens adversaires partagent le pouvoir. Les parties adverses doivent être intégrées dans un système politique commun et de nouvelles tâches confiées aux forces armées ou aux forces de libération, aussi la démobilisation résulte-t-elle en règle générale d'un impératif politique.

L'alternative la plus courante à la dissolution d'un groupe armé vaincu consiste à en incorporer des éléments au sein des forces armées victorieuses. De telles alliances stratégiques sont surtout conclues dans le cadre de guerres civiles où le nombre de protagonistes est élevé. Toutefois, après la fin de la guerre, des appels sont fréquemment lancés pour réformer et réduire les effectifs d'une armée que l'on peut désormais considérer comme trop importante.

La démobilisation en soi ne réduit pas le risque d'un conflit puisqu'elle n'en supprime pas les causes profondes. Pour s'attaquer à ces dernières, il convient d'adopter des stratégies à long terme afin d'instaurer une paix durable.

**La réinsertion** se définit comme le processus par lequel d'anciens combattants acquièrent le statut de civils et accèdent à des activités et à des revenus de civils. Il s'agit en substance d'un processus social et économique non limité dans le temps qui se déroule principalement au sein des communautés au niveau local. Il fait partie intégrante de la reconstruction globale et du développement d'une société d'après-guerre et peut, bien qu'il s'agisse d'une responsabilité nationale, nécessiter une assistance extérieure.

La dissolution complète d'une ou de plusieurs forces armées intervient généralement lorsqu'un nouveau gouvernement ou un régime régional dominant est en mesure d'en contester la légitimité politique. La démobilisation complète des forces armées est le plus souvent liée à une défaite militaire ou, du moins, à une impasse militaire, qui a obligé les factions en guerre à se réunir autour de la table des négociations. Cette situation se présente, notamment, lors des guerres à l'intérieur d'un Etat, où aucune des parties adverses ne se retire du pays. Dans ces cas, en particulier, la réinsertion des anciens combattants est une condition indispensable pour une paix durable.

La réinsertion est un processus à long terme. Ces principales composantes sont : au niveau national, la définition d'une ligne d'action ; au niveau régional, l'appui aux organismes chargés de la mise en œuvre régionale ; et, au niveau local, l'aide d'urgence, le transport vers les régions choisies pour s'y établir, les indemnités de démobilisation, les aides à la réinstallation, les projets de reconstruction et la formation professionnelle.

## 2. Principales étapes des programmes de DDR

Les principales étapes du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion sont les suivantes :

- a) Planification ;
- b) Regroupement dans un cantonnement ;
- c) Enregistrement ;
- d) Désarmement ;
- e) Orientation préalable à la démobilisation ; et
- f) Définitive démobilisation des anciens combattants.

La séquence chronologique de la démobilisation et l'importance des différents éléments dépendent essentiellement de la situation politique qui prévaut avant la démobilisation. Cette situation pourrait être influencée, notamment, par les facteurs suivants : origine et nature du conflit, système politique, composition des factions en guerre, et nombre et type d'armes en leur possession.

### 3. A partir de quand commencent le désarmement, la démobilisation et la réinsertion ?

Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion constituent une mesure indispensable de renforcement de la confiance qui fait donc partie intégrante de tout processus de paix. Des négociations de paix sont un préalable indispensable à la planification du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion. De telles négociations constituent en substance un précurseur des mécanismes de règlement pacifique des conflits et des différends et elles devraient faire partie du système envisagé de gou-

vernement, qui doit assurer la sécurité humaine par le biais de la bonne gouvernance et favoriser ainsi la paix et un développement durables. Cela étant, pour que les négociations et le processus de paix puissent progresser, il peut être important de commencer à mettre en oeuvre les programmes de DDR alors que les négociations sont encore en cours. Les négociations de paix et les conditions nécessaires au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion ne sont pas des mesures distinctes s'excluant mutuellement. Elles peuvent aller de pair et de fait se chevaucher, étant donné qu'elles se complètent mutuellement en contribuant à renforcer la confiance.

## III. Les ALPC dans le cadre du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion

Dans tout processus de DDR, il faut tenir compte des ALPC. Comme les armes sont présentes dans tous les conflits armés, elles sont une source de préoccupation majeure dans toute période de transition vers la paix. A la fin des guerres et, en particulier, des guerres civiles, le nombre d'armes en circulation ou aux mains des anciens combattants et de la population civile est particulièrement élevé. Ces armes risquent d'être utilisées non seulement pour relancer un conflit, mais également à des fins criminelles et comme sources de revenus illicites. Il importe donc au plus haut point de réduire ces risques à un stade précoce. Dans le

cadre des processus de DDR, cette réduction des risques correspond à la « première phase », celle du désarmement. Un désarmement supplémentaire peut avoir lieu à un stade ultérieur du processus, par le biais de programmes civils de collecte des armes.

### 1. Objectif

L'objectif premier du désarmement est de réduire le nombre d'armes en circulation dans un pays donné et, ainsi, de réduire le risque d'une reprise

du conflit. Le désarmement et d'autres mesures de maîtrise des ALPC peuvent également aider à promouvoir la sécurité humaine dans des sociétés d'après-conflit, et à réduire la violence liée à la criminalité et aux tensions entre anciennes factions adverses. Ces mesures pourraient aussi, en tant que mesures plus générales de renforcement de la confiance, contribuer à un sentiment de stabilité et de sécurité au sein de la société et aider à convaincre la population que les problèmes résiduels seront désormais réglés de manière pacifique. Cette stabilité et cette sécurité créent, à terme, les conditions propices à la paix et à la sécurité.

## 2. Groupes cibles

Les initiatives en faveur du désarmement doivent être ciblées et viser des groupes spécifiques. Des mesures qui sont appropriées dans le cas d'une armée régulière ne le sont peut-être pas pour des groupes qui pratiquent la guérilla. Dans le cas des conflits internes, où des forces irrégulières ont combattu aux côtés de forces militaires conventionnelles ou contre ces dernières, il convient d'inclure, parmi les groupes cibles des programmes de désarmement, les civils qui ne sont pas membres d'un groupe armé mais qui s'étaient dotés d'ALPC à des fins d'autodéfense.

## 3. Processus de désarmement

Le désarmement comprend les étapes suivantes :

- a) Recensement des armes ;
- b) Collecte des armes ;
- c) Stockage des armes ;

- d) Destruction des armes ; et
- e) Redistribution des armes.

### 3.1. Recensement des armes

Il y a lieu de procéder à un recensement des armes afin d'être rapidement en mesure de répondre à des questions de la plus haute importance pour la planification, notamment :

- De combien d'armes s'agit-il ?
- Quels types d'armes conviendrait-il de remettre et quels processus de destruction utiliser ? [Voir le *Guide des meilleures pratiques concernant les techniques de destruction*]
- Quelles sont les personnes qui sont censées remettre des armes et comment déterminer si elles ont toutes été récupérées ?
- Qui, en dehors des forces armées, contrôle les armes (forces paramilitaires et forces internationales de sécurité, police, police spéciale, gendarmerie, etc.) ?
- Est-ce que des groupes d'individus armés ou de criminels continuent à représenter une menace pour la sécurité ?
- Où sont situés les groupes armés et les stocks d'armes lourdes, et qu'adviendra-t-il de ces stocks ?

Dans certains cas, un inventaire des armes entre dans le cadre des négociations de paix.

### 3.2. Collecte des armes

Il convient d'organiser des points de collecte des armes, dans les zones de regroupement ou dans des centres de réception distincts. En règle générale, si l'Organisation des Nations Unies ou d'autres représentants de la communauté internationale supervisent le processus de paix, ces centres de

réception sont gérés par des observateurs militaires internationaux.

La procédure ci-après pourrait être utilisée lors de la remise des armes par les combattants : chaque arme pourrait être enregistrée et toutes les informations pertinentes (numéro de série, type d'arme) conservées. En outre, le personnel du centre de réception devrait également prendre note des informations concernant l'identité, l'unité et la pièce d'identité militaire ou autre document équivalent de l'ancien combattant, ainsi que de l'endroit où l'arme a été restituée.

### 3.3. Stockage des armes

Du fait de l'incapacité de détruire les armes collectées, qui peut être liée au manque d'équipement, un stockage au moins temporaire des armes pourra être nécessaire. Il se peut qu'aucune décision n'ait encore été prise concernant la destruction des armes faute de confiance entre les parties concernées. Les armes peuvent être envoyées aux fins de leur conversion et/ou de leur redistribution à la police locale, civile ou militaire. Lors du stockage des armes, il importe de tenir compte de certaines considérations, notamment de la durée et des conditions de stockage et surtout de la sécurité physique des dépôts. [Voir le *Guide des meilleures pratiques sur la gestion et la sécurité des stocks*] La sécurité est capitale dans les considérations sur le stockage des munitions et des explosifs.

Les armes peuvent être stockées au lieu d'être détruites une fois qu'elles ont été collectées et ce, pour plusieurs raisons. Des procédures « à double clef » peuvent servir de solution transitoire entre le

fait de déposer des armes et celui d'y renoncer totalement. Au cours de ces procédures « à double clef », les dépôts sont fermés et surveillés. Dans un premier temps, les membres des forces de désarmement peuvent être autorisés à conserver leurs armes pour surveiller les conteneurs. Les observateurs internationaux et le commandant local des factions gardent une clef du dépôt. La planification devrait être flexible et elle devrait toujours comprendre une liste de mesures à prendre en cas d'incidents afin de maintenir la confiance dans le processus.

### 3.4. Destruction des armes

La destruction des ALPC doit tenir compte de nombreux facteurs, notamment de la sécurité, des coûts, de l'efficacité et de la vérification de la destruction. Les méthodes utilisées pour détruire les ALPC sont très variées, allant des méthodes visant à rendre simplement les armes inutilisables jusqu'à leur destruction complète. [Voir le *Guide des meilleures pratiques concernant les techniques de destruction*]

La destruction des armes n'est pas seulement une méthode pratique et efficace de désarmement, elle est aussi — à condition d'être exécutée en public — un geste symbolique qui peut contribuer à modifier l'attitude des civils (par le fait de brûler publiquement les armes ou d'organiser un « feu de la paix »). Ces gestes symboliques devraient toutefois être reliés à des initiatives et à des programmes sur le long terme.

### 3.5. Redistribution des armes

La question de la redistribution des armes peut s'avérer délicate en période d'instauration de la

paix après un conflit. Si les armes ne sont pas détruites, elles risquent, de toute évidence, d'être réutilisées lors de futurs conflits. Pour éviter toute complication, telle que la disposition des armes restituées ou des périodes de stockage prolongées, il est nécessaire d'arrêter un calendrier de redistribution des armes. Il convient de surveiller la concentration et la distribution des ALPC pour maintenir la transparence du processus et veiller à ce que les anciens combattants ne soient pas involontairement réarmés. Il importe au plus haut point que l'application et le suivi du processus soient effectués par un tiers neutre afin de pouvoir assurer une redistribution appropriée et un suivi continu une fois le processus parachevé.

**3.6. Retrait des armes de la société civile**  
La collecte des armes auprès de la population civile est souvent un processus très difficile. Il importe de garder à l'esprit que les civils ont toujours de bonnes raisons pour justifier qu'ils détiennent des armes. On ne peut rejeter la totalité de ces raisons. Pour les civils, les armes représentent souvent un symbole de leur statut et l'expression de leur appartenance à une communauté. Tous ces aspects combinés font qu'il est difficile de collecter les ALPC auprès d'une société. Il faut mettre en place des avantages appréciables sous forme d'argent, de programmes de développement/reconstruction ainsi que des mesures de confiance qui puissent remplacer efficacement les armes en pareils cas.

Malgré cela, la détention d'armes revêt dans de nombreuses régions une signification culturelle et/ou politique et il n'est donc pas possible d'y mettre un terme. Il convient d'élaborer une

stratégie globale sur le long terme visant à réduire la quantité d'armes détenues par les civils proportionnellement à l'amélioration de la situation sécuritaire qui prévaut dans le pays ou dans la région, avant d'établir ou d'appliquer un plan tactique. La stratégie globale devrait se pencher sur des questions liées à la réforme du secteur de la sécurité, à la bonne gouvernance, ainsi qu'au rôle traditionnellement dévolu aux hommes et aux femmes. Ces éléments doivent tous viser à instaurer une sécurité durable et, partant, un environnement dans lequel les personnes se sentent en sécurité.

Tous les secteurs de la société, notamment les autorités locales et nationales, la police, les forces armées et la société civile, devraient participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette stratégie. La participation de la communauté internationale peut, elle aussi, être souhaitable en termes d'appui et d'assistance, ou en tant que garante du processus. Les facteurs ci-après sont importants pour l'analyse de la situation :

**a) Situation politique et sécuritaire dans le pays** : Est-il nécessaire que les citoyens conservent leurs armes pour assurer leur propre protection et sécurité ? Le taux de criminalité est-il élevé et la criminalité est-elle un sujet de préoccupation majeur pour l'ensemble de la population ? La police locale ou les forces de sécurité sont-elles incapables de venir à bout de ce problème ou font-elles partie intégrante du problème ? Le désarmement ne peut revêtir son caractère positif et toute sa signification qu'après qu'il aura été répondu à ces questions.

**b) Culture des armes :** Quelle est la culture à l'égard des armes dans le pays ou la région ? Sur quels types d'armes porte le programme de collecte d'armes ?

**c) Position de l'opinion publique sur ces questions :** La population locale ressent-elle un sentiment d'insécurité à cause du niveau élevé de détention d'armes et comment se manifeste ce sentiment ? Il est capital que ce problème soit appréhendé et formulé dans l'optique de la population locale et non dans celle de la communauté internationale. Croire qu'une partie tierce, telle que les soldats de la paix, puisse garantir des conditions de sécurité sur le long terme est irréaliste et élude le problème. Le gouvernement doit s'engager, dès que possible, à créer un climat de sécurité réelle et durable pour la population dans son ensemble.

**d) La nécessité d'une approche holistique :** Quelle que soit l'importance d'un processus local, il importe d'adopter une vaste approche globale au moment de fixer les conditions d'un désarmement véritable. La communauté internationale doit planifier ces opérations de manière holistique et faire en sorte que le désarmement et la sécurité soient considérées comme des fonctions du processus général de paix, et non comme des exercices isolés. L'aide internationale sous la forme de ressources et d'appui pour la réforme du secteur sécuritaire, telle que l'assistance à la formation d'une force de police nationale, est un exemple de l'aide durable et sur le long terme qui garantit une meilleure sécurité, un niveau plus élevé de stabilité et prépare la population au désarmement.

Afin de mettre en oeuvre des projets de désarmement des civils, il convient de prendre comme

cibles du désarmement des régions spécifiques où sont concentrées des armes ou des personnes armées. Des campagnes concertées de collecte et de destruction des armes, éventuellement liées à des programmes de rachat ou à des initiatives de développement communautaire, peuvent être nécessaires dans certaines régions. Il arrive souvent que la réticence à désarmer aille de pair avec une culture de la violence qu'il est difficile de changer sur le court terme. Les chefs locaux jouent un rôle important en persuadant les personnes à rendre les armes dans ce type de région.

Une fois que le plan stratégique est arrêté et que les conditions du désarmement sont fixés, il convient d'examiner les éléments ci-après comme des aides à la définition des aspects pratiques de la collecte des armes.

### 3.7. Remise volontaire des armes

La collecte des armes auprès de la population civile peut prendre la forme d'une remise volontaire ou d'une collecte forcée par la police militaire, civile ou d'autres organismes. La méthode préférée est celle de la remise volontaire. La collecte forcée des armes est difficile à mettre en oeuvre et elle est souvent dangereuse pour toutes les parties concernées.

La collecte des armes peut être appuyée par une variété d'activités. Les campagnes d'information aident à gagner la confiance et l'appui des personnes ainsi qu'à renforcer les liens et les contacts avec la population. Un processus participatif dans lequel interviennent toutes les parties concernées par l'élaboration et l'application de la stratégie est capital pour mener à bien le désarmement. La mise en place de commissions

nationales, auxquelles participe la société civile peut être une aide à cet égard.

### **3.8. Programmes d'incitation**

Les programmes d'incitation sont des instruments utiles, en particulier dans les sociétés les plus pauvres qui ont un besoin urgent en devises. L'échange d'armes contre de la nourriture ou de l'argent est toutefois de nature à faire augmenter la valeur des armes tout juste après qu'elle ait chuté et à attirer par conséquent davantage d'armes dans la région. Il risque aussi de créer l'impression que ceux qui contournent la législation en possédant des armes illégales sont en fait récompensés par les autorités. A l'inverse, l'approche intitulée « désarmement contre aide au développement » n'incite pas seulement les personnes à déposer leurs armes, mais elle met aussi l'accent sur les besoins en développement de la communauté et favorise de ce fait la cohésion sociale.

Les programmes d'incitation et les amnisties devraient être suivis par une application rigoureuse de la législation relative à la possession et au commerce des armes. Cette application devrait néanmoins au préalable donner lieu à une campagne bien organisée qui fixe une date limite concrète. Si la population est informée et si le comportement des services répressifs réussit à inspirer un minimum de confiance aux communautés locales, cette combinaison permettra d'accroître les chances de succès.

### **3.9. Enregistrement des armes**

L'enregistrement des armes peut soit être une alternative aux programmes de collecte des armes, soit compléter ces programmes. Une fois que la législation sur la possession des armes est précisée

et mise en oeuvre, il est possible d'enregistrer les armes dont la détention est alors légale, permettant ainsi aux personnes de garder certaines d'entre elles et de se sentir en plus grande sécurité. En outre, les soldats de la paix auront une idée approximative de la quantité d'armes se trouvant dans une région donnée, ce qui sera particulièrement utile pour les futures campagnes de désarmement et pour comparer les quantités d'armes collectées à celles figurant dans les registres.

Le processus d'enregistrement devrait être exécuté soit conjointement par les organismes internationaux et civils, soit par la police locale et supervisé par les forces internationales. Il contribue ainsi à la transparence par la supervision, et permet d'éviter que les forces internationales ne deviennent le « nouvel ennemi » et accroît la légitimité des forces locales. A cette fin, une collecte précise d'informations et du personnel en nombre suffisant s'imposent. Dans le même temps, il n'est pas nécessaire de disposer d'une grande quantité d'équipements, d'aires de stockage ou de mesures de sécurité élevées. Toutefois, la population locale peut souvent ne pas être disposée à coopérer, par peur que les registres puissent être ultérieurement utilisés pour saisir les armes ou pénaliser ceux que l'on sait posséder ces armes. Les autorités locales et/ou forces internationales devraient donner l'assurance que les registres ne seront pas utilisés à d'autres fins. Des mesures d'incitation sont souvent utilisées pour encourager l'enregistrement des armes et comprennent des incitations positives, tels la nourriture et l'argent, ainsi que des incitations négatives, telles que l'application de règles très strictes et la saisie forcée des armes.

## IV. Formation en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion

Le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion offre des possibilités en matière de formation et de recherche qui n'ont pas encore été toutes exploitées. Les personnes qui effectuent une mission humanitaire ou militaire ont toutes besoin d'une formation adaptée. Si elles sont amenées à travailler dans une zone de mission avec un mandat spécifique en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, il est important également qu'elles connaissent les caractéristiques, l'objectif et la finalité du processus. Les phases du désarmement et de la démobilisation peuvent être relativement brèves alors que la phase de réinsertion peut durer plusieurs années voire même prendre la forme d'une reconstruction plus vaste de la société dans son ensemble. Afin de ne pas perdre de vue le processus général, il importe au plus haut point qu'une formation théorique et pratique soit dispensée à chaque étape. Une attention particulière devrait être accordée à la planification et à la coordination de ces processus.

La formation devrait avoir un caractère international et être dispensée à un groupe mixte composé à la fois de militaires, de la police civile, de diplomates et d'agents humanitaires. Toutes ces fonctions font aujourd'hui partie des missions multinationales et multifonctionnelles. Afin d'encourager la compréhension des tâches réalisées par chaque partie ainsi que de la culture professionnelle, il est préférable d'amorcer le processus de formation dès que possible.

## V. Evaluation

Il existe divers moyens et mesures pour évaluer partiellement ou dans leur ensemble les programmes de DDR. Les organisations internationales, telles que les organisations du système des Nations Unies, participent souvent comme partenaires à ces programmes et comprennent des groupes de meilleures pratiques qui recueillent les expériences des missions de maintien de la paix. La Banque mondiale appuie régulièrement les programmes de démobilisation et de réinsertion (à l'exception du désarmement toutefois) et dispose d'une infrastructure d'évaluation. Le recueil sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion publié par le Canada, la Suède, la Norvège et l'Allemagne (dont le présent Guide s'inspire) est un exemple de la compilation des leçons tirées des différents programmes de DDR passés et présents et il sert de manuel à la planification des programmes futurs.

« L'approche de cadre logique » (« Logical Framework Approach ») devrait elle aussi être mentionnée comme une approche bien connue pour la conception des projets et programmes, ainsi que du suivi et de l'évaluation, notamment en ce qui concerne l'assistance humanitaire et l'aide au développement.

D'aucuns estimeront toutefois que les procédures d'évaluation pour des processus complets de DDR doivent encore être développées et affinées pour pouvoir fournir des exemples de meilleures pratiques et permettre des analyses comparatives.

# VI. Conclusion

Les armes sont présentes dans tous les conflits armés et sont, à ce titre, une source de préoccupation majeure dans les transitions vers la paix. Dans ce contexte, il est possible d'établir un certain nombre de principes essentiels. La sécurité et le contrôle effectifs des armes légères sont de toute évidence les conditions préalables à la stabilité après un conflit. Le contrôle des armes met en évidence l'interrelation qui existe entre le règlement des conflits, la démobilisation, le désarmement et le développement. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, tels sont les défis que doivent relever les gouvernements, les soldats de la paix, les organismes de développement et les ONG. La réussite de la réinsertion des anciens combattants dans la société civile est le fondement d'une paix durable et de la démilitarisation. Il importe donc de mettre au point des instruments spécifiques orientés sur les besoins spéciaux et individuels des combattants démobilisés. Il convient de mettre tout d'abord l'accent sur une approche axée sur la personne, puis sur la communauté afin que les anciens combattants deviennent partie intégrante de la société et acquièrent un sens de l'appartenance et de la responsabilité au fur et à mesure de l'avancement du programme de réinsertion.

Le présent Guide des meilleures pratiques a souligné l'importance de la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion en centrant son attention sur les ALPC. Il n'existe pas de formule générale utilisable pour tous les processus de DDR et programmes de contrôle des ALPC. Chaque processus de DDR doit être élaboré individuellement en tenant compte des circonstances d'une situation donnée. Le présent Guide s'attache néanmoins à décrire les mesures essentielles qu'il convient de prendre pour examiner dans sa totalité la question du désarmement des anciens combattants. Il importe bien sûr que ces mesures soient adaptées à chaque situation spécifique.